

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Numéro d'Enregistrement 01-2119452786-27-XXXX
REACH:
N° CAS: 1634-04-4
N° Index: 603-181-00-X
N° CE: 216-653-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit chimique de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH
Rue: Stempelstraße 6
Lieu: D-47167 Duisburg
Téléphone: 0203/5194-0
E-mail: info@analytichem.de
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit
E-mail: produktsicherheit@analytichem.de
Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit
Téléfax: 0203/5194-290
Téléphone: 0203/5194-107/117

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Skin Irrit. 2; H315

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 2 de 13

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: C5H12O
Poids moléculaire: 88,15 g/mol

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|-----------|--|--------------|-----------------------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 1634-04-4 | oxyde de tert-butyle et de méthyle | | | 100 % |
| | 216-653-1 | 603-181-00-X | 01-2119452786-27-XXXX | |
| | Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2; H225 H315 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|-----------|--|------------------------------------|----------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 1634-04-4 | 216-653-1 | oxyde de tert-butyle et de méthyle | 100 % |
| | par inhalation: CL50 = 85 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg | | |

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 3 de 13

immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Vertiges

Le produit a des effets narcotisants.

État d'ivresse

Vomissement

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Excitation

Spasmes

État inconscient

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂).

Mousse.

Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide combustible.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO₂)

Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Evacuer les personnes en lieu sûr. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 4 de 13

électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagiers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 5 de 13

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
température de stockage +2°C - +25°C
Protéger contre: Lumière

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage en laboratoire Produit chimique de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|-----------|------------------------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 1634-04-4 | Oxyde de tert-butyle et de méthyle | 50 | 183,50 | | VME (8 h) | |
| | | 100 | 367 | | VLE (15 min) | |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|-----------|------------------------------------|-------------------|------------|-------------------------|
| 1634-04-4 | oxyde de tert-butyle et de méthyle | | | |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 178,5 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | local | 357 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | systémique | 5100 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 53,6 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | local | 214 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systémique | 3570 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 7,1 mg/kg p.c./jour |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|---|------------------------------------|------------|
| Milieu environnemental | | |
| 1634-04-4 | oxyde de tert-butyle et de méthyle | |
| Eau douce | | 5,1 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 47,2 mg/l |
| Eau de mer | | 0,26 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 23 mg/kg |
| Sédiment marin | | 1,17 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 71 mg/l |
| Sol | | 1,56 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains: Aucune donnée disponible

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 730 Camatril® Velours

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: >120min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 7 de 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | -108,6 °C |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 55,3 °C |
| Inflammabilité: | non applicable |
| Limite inférieure d'explosivité: | 1,5 vol. % |
| Limite supérieure d'explosivité: | 8,5 vol. % |
| Point d'éclair: | -28,2 °C |
| Température d'auto-inflammation: | 460 °C |
| Température de décomposition: | non déterminé |
| pH-Valeur: | non applicable |
| Viscosité cinématique: (à 40 °C) | 0,409 mm ² /s |
| Hydrosolubilité: (à 20 °C) | 42 g/L |
| Solubilité dans d'autres solvants | non déterminé |
| La vitesse de dissolution: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | non applicable |
| La stabilité de la dispersion: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: (à 20 °C) | 268 hPa |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 0,74 g/cm ³ |
| Densité relative: | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | non déterminé |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue: Combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable

gaz: non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible

Teneur en solvant: 100%

Teneur en corps solides: Aucune donnée disponible

Point de sublimation: Aucune donnée disponible

Point de ramollissement: Aucune donnée disponible

Point d'écoulement: Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 8 de 13

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique: 0,36 mPa·s
(à 20 °C)

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Facilement inflammable.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Formation de: Peroxydes

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Lumière

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant Acides alcalies (bases)

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peroxydes

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | | |
|-----------|------------------------------------|-------------------|--------|---------------------|--------------------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 1634-04-4 | oxyde de tert-butyle et de méthyle | | | | |
| | orale | DL50 > 2000 mg/kg | Rat | Study report (1996) | OECD Guideline 401 |
| | cutanée | DL50 > 2000 mg/kg | Rat | Study report (1996) | OECD Guideline 402 |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 85 mg/l | Rat | Study report (1969) | OECD Guideline 403 |

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 9 de 13

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Irritant

Vertiges

Le produit a des effets narcotisants.

État d'ivresse

Vomissement

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Excitation

Spasmes

État inconscient

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Information supplémentaire

Oedème pulmonaire

Pneumonie

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

irritations des muqueuses

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 10 de 13

| N° CAS | Substance | | | | | |
|-----------|------------------------------------|----------------|-----------|---------------------------------|---|---------------------------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 1634-04-4 | oxyde de tert-butyle et de méthyle | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 672 mg/l | 96 h | Pimephales promelas | Grey literature (1988) | other: US EPA 1981 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r 184 mg/l | 96 h | Pseudokirchneriella subcapitata | In 15th Annual SETAC Meeting 30 October | other: US EPA, WAF-method |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 472 mg/l | 48 h | Daphnia magna | Study report (1999) | EPA OPPTS 850.1010 |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC 299 mg/l | 31 d | Pimephales promelas | Study report (1999) | other: ASTM E1241-92 |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC 51 mg/l | 21 d | Daphnia magna | Study report (1999) | EPA OPPTS 850.1300 |

12.2. Persistance et dégradabilité

2 %; 28 d; aerob
Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|-----------|------------------------------------|---------|
| 1634-04-4 | oxyde de tert-butyle et de méthyle | 1,06 |

FBC

| N° CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|-----------|------------------------------------|-----|-----------------|--------------------|
| 1634-04-4 | oxyde de tert-butyle et de méthyle | 1,5 | Cyprinus carpio | Publication (1984) |

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.
Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 11 de 13

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 2398
d'identification:**14.2. Désignation officielle de** ÉTHER MÉTHYL tert-BUTYLIQUE
transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le** 3
transport:**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

Catégorie de transport: 2

N° danger: 33

Code de restriction concernant les
tunnels: D/E**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 2398
d'identification:**14.2. Désignation officielle de** ÉTHER MÉTHYL tert-BUTYLIQUE
transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le** 3
transport:**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 2398
d'identification:**14.2. Désignation officielle de** METHYL tert-BUTYL ETHER
transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le** 3
transport:**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: -

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 2398
d'identification:**14.2. Désignation officielle de** METHYL tert-BUTYL ETHER
transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le** 3
transport:**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 12 de 13

| | |
|--|------|
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 1 L |
| Passenger LQ: | Y341 |
| Quantité exceptée: | E2 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 353 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 5 L |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 364 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 60 L |

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,9,11,12.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Flam. Liq: Liquide inflammable

Skin Irrit: Irritation cutanée

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Méthyl tert-butyl éther voir « méthyl tert-butyl éther »

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 19928

Page 13 de 13

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.